

LE DEVIS UNIQUE

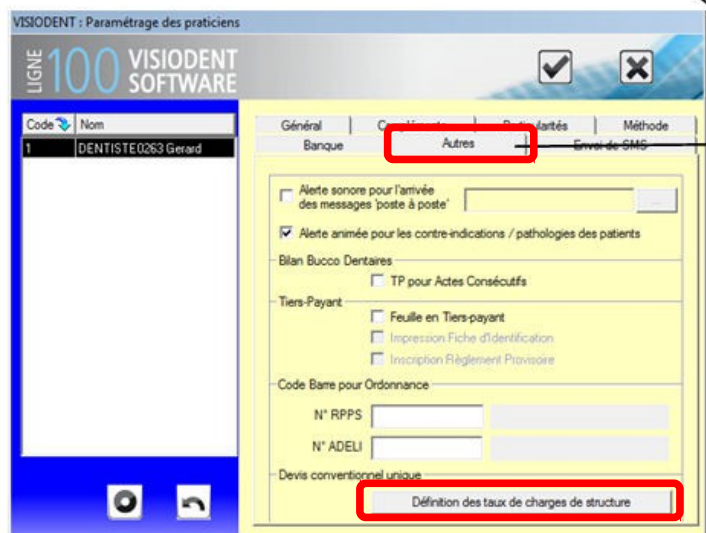
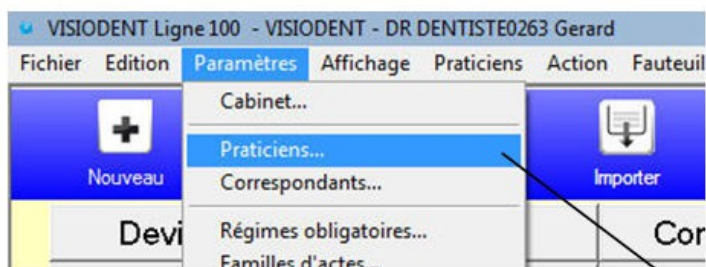
Avant de pouvoir générer un devis unique, il est nécessaire de définir un certain nombre de paramètres dans votre logiciel VISIODENT Ligne 100.

En effet, ce devis unique fait le lien entre vos laboratoires, vos prothèses, et votre déclaration 2035.

1. Définition de vos taux de charges de structures

Avant toute chose, munissez-vous de **vosre déclaration 2035 datant d'il y deux (2) ans**. Par exemple, si l'année en cours est l'année 2014, vous devez impérativement vous reporter à votre déclaration 2035 de l'année 2012.

En premier lieu, rendez-vous dans les paramètres des praticiens et sélectionnez l'onglet « **Autres** » :



Entrez en mode modification à l'aide du crayon en bas à gauche puis cliquez sur le bouton « **Définition des taux de charges de structure** » en bas à droite. Vous obtenez la fenêtre suivante :



sSerenity

VISIODENT : Définition des taux de charges de structure

LIGNE 100 VISIODENT SOFTWARE

Les données de la liste ci dessous proviennent de la **déclaration 2035** du praticien **Gerard DENTISTE0263** pour l'année **2011**.

Pour saisir ou modifier un montant, il suffit de double cliquer sur la cellule correspondante, saisir le montant puis fermer la fenêtre en cliquant sur le bouton 'Valider'.

Libellé	Code	Montant
1. HONORAIRES TOTAUX	[AG]	
2. TOTAL DÉPENSES PROFESSIONNELLES	[BR]	
3. ACHAT	[BA]	
4. CHARGES SOCIALES PERSONNELLES	[BK]	
5. CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE	[JY]	
6. CONTRIBUTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE DÉDUCTIBLE	[BV]	
7. AUTRES IMPOTS	[BS]	
8. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	[CH]	
TAUX DE CHARGES DE STRUCTURE (%)		[CH]

Vous devez remplir **chacun des huit champs** de la colonne « **Montant** ». Aucune de ces huit cases ne doit être vides (sinon, vous obtiendrez très certainement des montants négatifs sur votre devis unique). Pour saisir un montant, il faut double-cliquer dans la case du champs que l'on veut indiquer.

Une fois les huit montants indiqués, la valeur du champs « **TAUX DE CHARGES DE STRUCTURE (%)** » doit être positive. Dans le cas contraire, des erreurs de saisie doivent être présentes dans les montants indiqués plus haut. La formule de calcul est la suivante :

$$\frac{BR - BA - BK - JY - BV - BS + CH}{AG}$$

Il ne reste plus qu'à valider.

2. Définitions de vos laboratoires

Rendez-vous dans « **Paramètres** » puis « **Fournisseurs** » :

VISIODENT Ligne 100 - VISIODENT - DR Gerard DENTISTE0263

Fichier Edition Paramètres Affichage Praticiens Action Fauteuils Télé

- Cabinet...
- Praticiens...
- Correspondants...
- Régimes obligatoires...
- Familles d'actes...
- Actes...
- Lettres clefs...
- Contre-indications
- Familles de médicaments
- Médicaments...
- Questionnaire médical
- Médicaments Vidal
- Régimes complémentaires...
- Fournisseurs**
- Familles de produits...
- Produits

VISIODENT : Paramétrage des fournisseurs

LIGNE 100 VISIODENT SOFTWARE

Nom du fournisseur: GSD

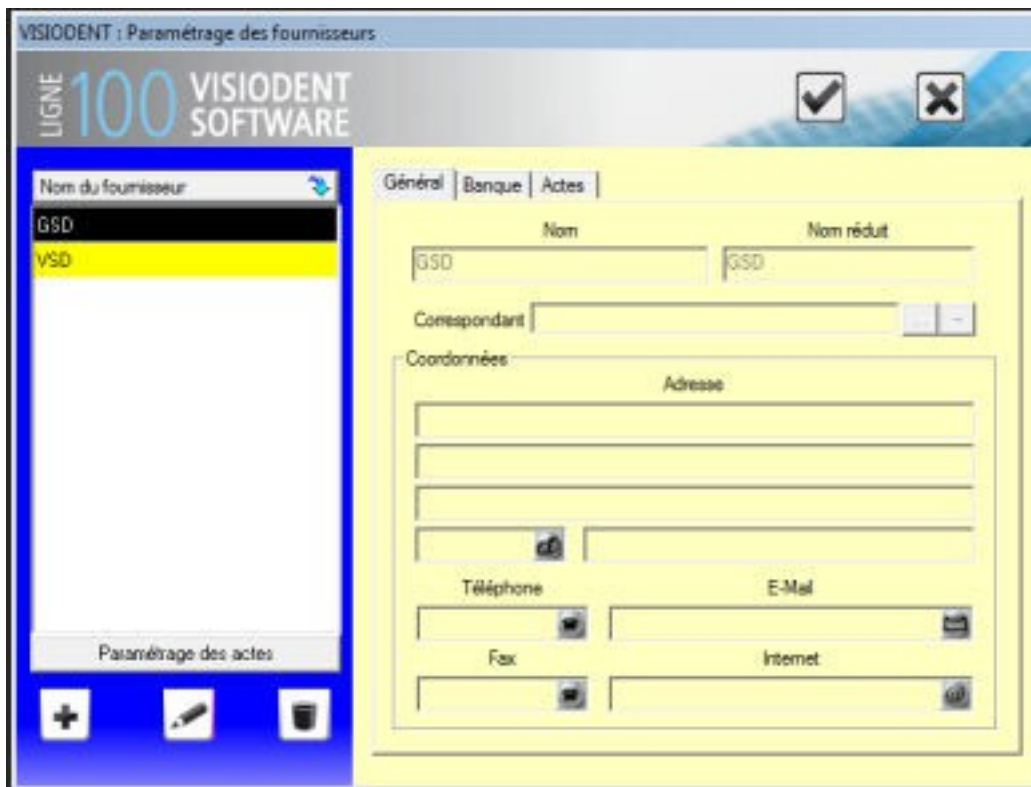
Nom: GSD Nom réduit: GSD

Correspondant: []

Coordonnées: Adresse

Téléphone: [] E-Mail: []

Fax: [] Internet: []

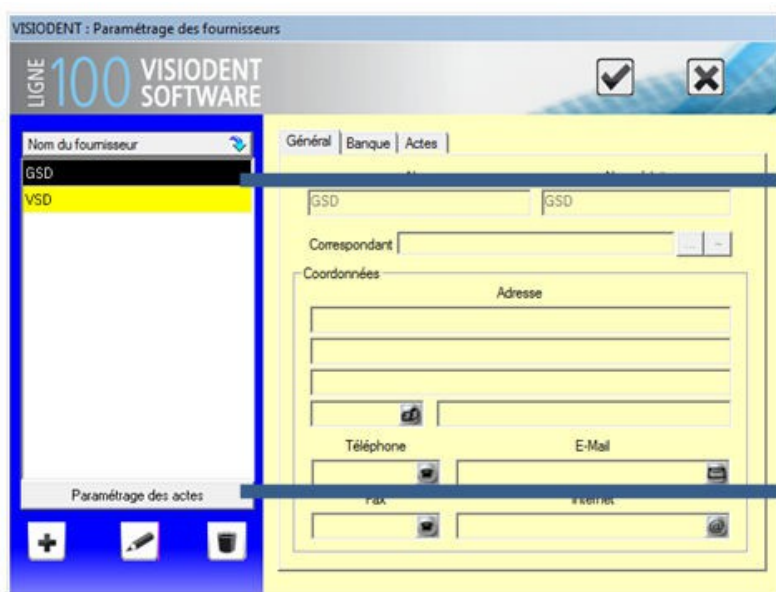


Créez vos laboratoires comme des fournisseurs à l'aide du bouton « + ». Indiquez un nom de laboratoire et les coordonnées. Ne quittez pas la fenêtre ci-dessus et passez au chapitre « 3 » ci-dessous.

3. Paramétrages des actes liés aux laboratoires

Pour chacun des laboratoires définis, vous devrez paramétrer chacun des actes prothétiques liés (montant d'achat, provenance...).

Pour cela, sélectionnez un laboratoire puis cliquez sur « Paramétrage des actes » :



Choix du Laboratoire

Bouton « Paramétrage des actes »

Sélectionnez un acte à relier au laboratoire :

Paramétrage des actes (GSD)

LIGNE 100 VISIODENT SOFTWARE

PROTHESE CONJOINTE

Code	Libellé
2S2SPR	2Soins 2 Prothese
ATDD	Supplément pour AT Denta
ATDS	Supplément pour AT Denta
ATT	ATTACHEMENT DE PROT
BA2	BRIDGE NI/CR 2 DENTS
BA3	BRIDGE NI/CR 3 DENTS
BC3	BRIDGE CERAMO-METAL
BR3	BRIDGE FACETTE RESIN
CCA	COURONNE COULEE NI/CR
CCM	COURONNE CERAMO-ME
CCOB	COURONNE COULEE BR
CCOJ	COURONNE COULEE CR
CIVAC	COURONNE NI/CR FACE
CIVAR	COURONNE NI/CR FACE
ESSAP	ESSAYAGE ADMATIDE

Paramétrage existant

Acte: CCA 1 COURONNE COULEE NI/CR 1

Famille: PROTHESE CONJOINTE 1

Honoraire: 500,00 1 Montant: 5 250,00 Euros

Matériaux

1	Alliage précieux NF EN ISO 22674 3/200
3	Alliage non précieux CoCr - NF EN ISO 2
6	Résine Dent NF EN ISO 22112 2005

Fabrication

2. au sein de l'UE, EEE, S

avec une partie de la réalisation du fabricant sous traitée

3. hors UE

Remarques: abracadabra

1 : Informations récupérées à partir du paramétrage de base des actes (code mnémorique, libellé, famille d'actes, honoraire).

2 : Informations sur la composition de la prothèse (Matériaux). A noter que Visiodent fourni par défaut une liste de huit possibilités. Cette liste peut être complétée en vous rendant dans « Paramètres / Généraux / Matériaux pour les devis... ».

3 : Lieux de fabrication des prothèses. A l'instar des matériaux, il n'est pas possible de personnaliser les choix proposés, seuls les trois ci-dessous seront disponibles :

1. en France
2. au sein de l'UE, EEE, Suisse
3. hors UE

4 : Possibilité d'ajouter un commentaire, en texte libre. Ce commentaire concerne le laboratoire et ne sera donc pas lié au patient.

5 : C'est ici que l'on indique le prix d'achat de la prothèse. Le prix de vente étant le prix précédent, le prix facturé au patient, les honoraires.

4. Édition d'un Devis Unique dans le module « Devis »

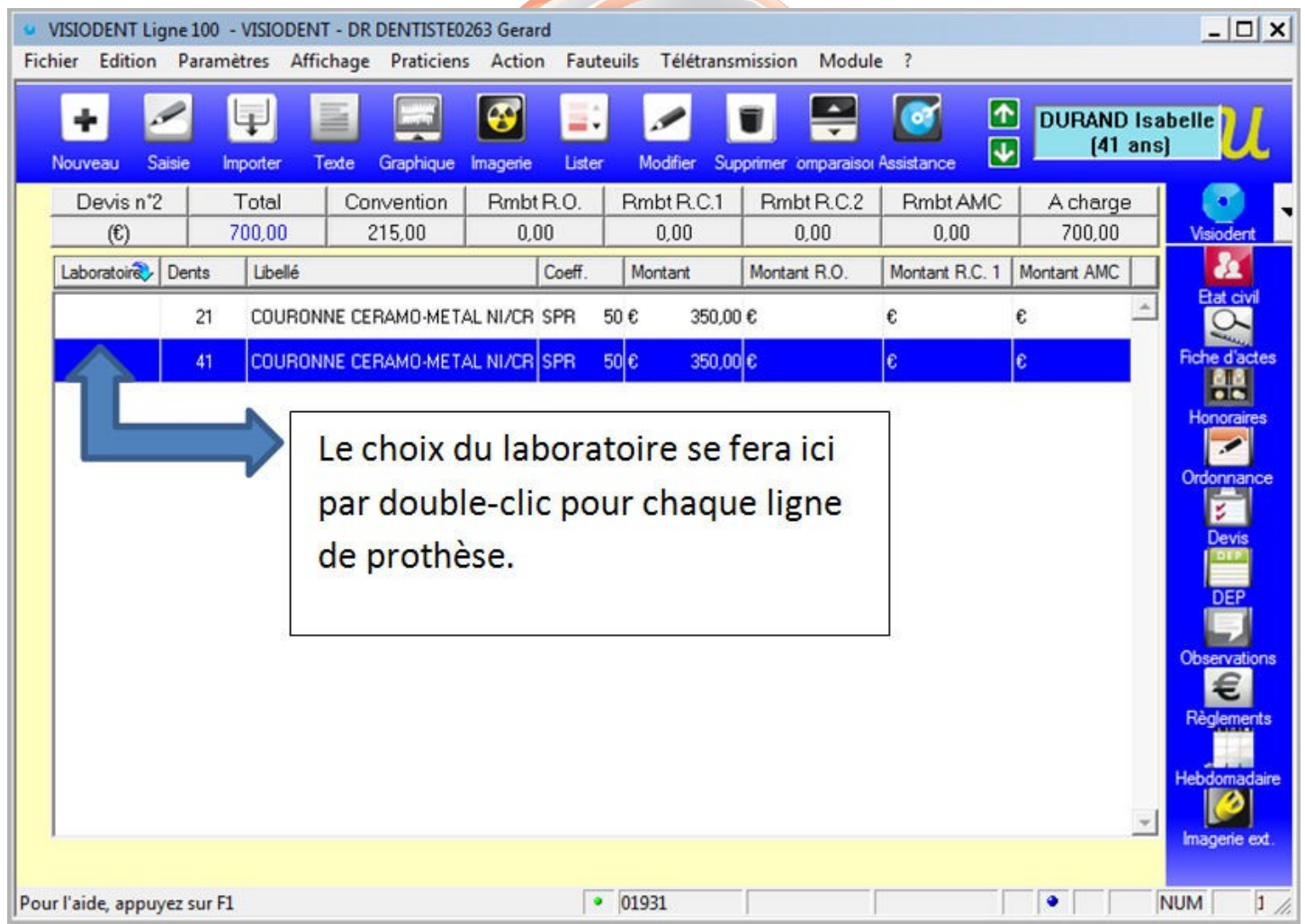
Commencez simplement par saisir les actes du devis, *comme vous le feriez d'habitude*.

A la « **Fin de saisie** » (enregistrement du devis) il vous sera proposé, comme à l'accoutumée, le choix d'un format de devis (« Voulez-vous utiliser le nouveau format de devis... »).

Peu importe votre réponse, car le modèle ou le format du Devis Unique est imposé, inutile donc de s'attarder ici à remplir des champs. Poursuivez la fin de la saisie, puis, sélectionnez les laboratoires :

Dans le module « **Devis** » de Visiodent, afin de permettre au progiciel de réaliser les calculs et afficher leur résultats dans le modèle type légal, il va falloir indiquer le laboratoire source pour chaque ligne d'acte prothétique (chaque prothèse...).

Pour se faire, il suffit de double-cliquer dans la colonne « **Laboratoire** » au début de la ligne d'acte concernée :



Le choix du laboratoire se fera ici par double-clic pour chaque ligne de prothèse.

Devis n°2	Total	Convention	Rmbt R.O.	Rmbt R.C.1	Rmbt R.C.2	Rmbt AMC	A charge
(€)	700,00	215,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
Laboratoire	Dents	Libellé	Coeff.	Montant	Montant R.O.	Montant R.C. 1	Montant AMC
	21	COURONNE CERAMO-METAL NI/CR SPR	50 €	350,00 €		€	€
	41	COURONNE CERAMO-METAL NI/CR SPR	50 €	350,00 €		€	€

Cette opération ne peut se faire qu'après la fin de saisie des actes et non pas pendant.

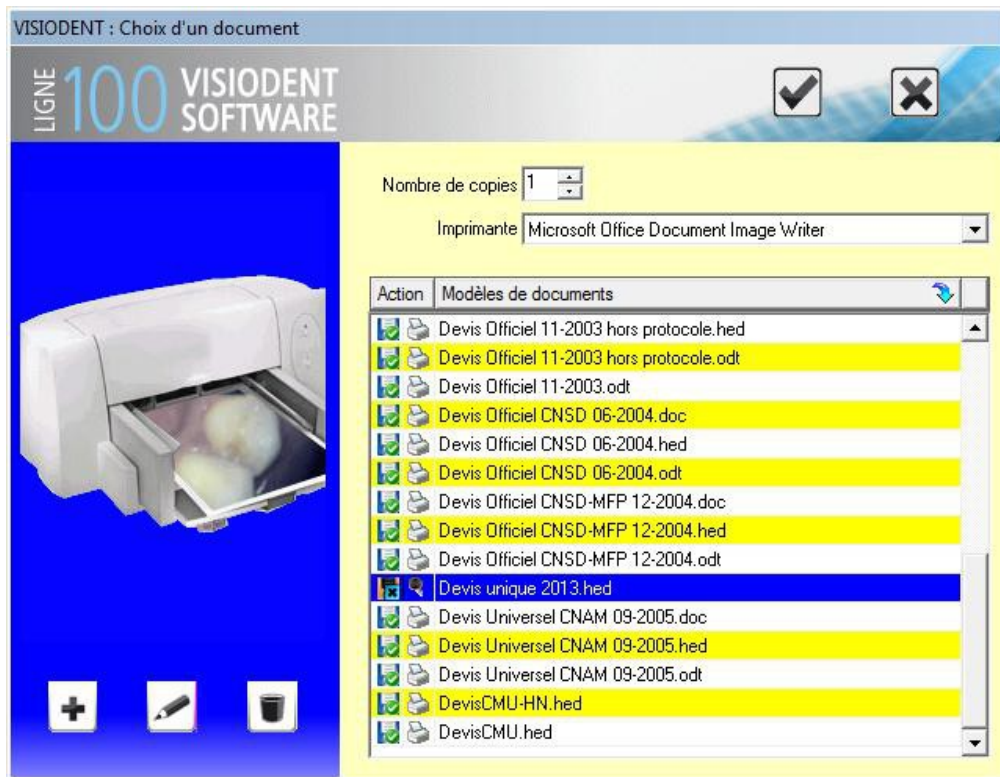


sSerenity

5. Impression d'un Devis Unique

Cliquer sur le bouton « Imprimer ».

Dans la fenêtre de sélection de modèle, vous devez sélectionner le modèle légal imposé. Celui-ci s'appelle simplement « **Devis unique 2013.hed** ». Il reste à valider.



Le modèle s'imprimera impérativement en mode paysage et se présentera comme suit :

DEVIS POUR LES TRAITEMENTS ET ACTES BUCCO-DENTAIRES FAISANT L'OBJET D'UNE ENTENTE DIRECTE (Les soins à tarifs opposables ne sont pas compris dans ce devis)										
Ce devis est la propriété du patient ou de son représentant légal. La communication de ce document à un tiers se fait sous sa seule responsabilité.										
Identification du chirurgien-dentiste traitant : DR DENTISTE0263 Gerard Identifiant du praticien :					Date du devis : 28/08/2013 Durée de validité du devis : 6 mois					
Identification de la structure : VISIODENT, N° de la structure (AM, FINESS ou SIRET) :					Identification du patient : Nom et prénom : DURAND Isabelle Date de naissance : 19/08/1972 N° de Sécurité sociale de l'assuré :					
A renvoyer par l'assuré si celui-ci souhaite envoyer ce devis à son organisme et com. plein entente. Adresse de l'assuré : Tél : Nom de l'organisme complémentaire : <AUCUN> / N° de contrat ou d'adhérent : Référence dossier (à remplir par l'organisme complémentaire) :					Description du traitement proposé : A renvoyer par le chirurgien-dentiste. Dispositions particulières : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, les quelles ?					
Lieu de fabrication du dispositif médical : <input checked="" type="checkbox"/> en France <input type="checkbox"/> au sein de l'UE, EEE, Suisse <input type="checkbox"/> hors UE (Pays) : <input checked="" type="checkbox"/> sans sous-traitance du fabricant <input type="checkbox"/> avec une partie de la réalisation du fabricant sous-traitée : <input type="checkbox"/> en France <input type="checkbox"/> au sein de l'UE, EEE, Suisse <input type="checkbox"/> hors UE (Pays) : A l'issue du traitement et sur votre demande, il vous sera remis une déclaration de conformité* du dispositif médical (*document rempli par le fabricant ou son mandataire et sous sa seule responsabilité)										
Description précise et détaillée des actes :										
Dent(s)	Nature de l'acte	Matériaux utilisés	Cotation NGAP ou acte non remboursable par l'assurance maladie obligatoire	(A) Prix de vente du dispositif médical sur mesure*	(B1) Montant des prestations de soins	(B2) Charges de structure	(C=A+B1+B2) Montant des honoraires	(D) Base de remboursement Assurance Maladie Obligatoire	(E=C-D) Montant non remboursable par l'assurance Maladie Obligatoire	Réversé à l'organisme complémentaire
21	COURONNE CERAMO-METAL NICKEL	2, 4, 7	SPR 50	602,51€	-146,69€	-105,83€	350,00€	107,50€	242,50€	
41	COURONNE CERAMO-METAL NICKEL	4	SPR 50	516,44€	-96,69€	-89,76€	350,00€	107,50€	242,50€	
			TOTAL	1118,95€	-243,37€	-175,58€	700,00€	215,00€	485,00€	
Matériaux et normes		1 Alliage précéux NF EN ISO 22674 3/2007	2 Alliage semi précéux NF EN ISO 22674 3/2007	3 Alliage non précéux CoCr - NF EN ISO 22674 3/2007	4 Alliage non précéux NICKEL - NF EN ISO 22674 3/2007	5 Résine Base NF EN ISO 1587 2000	6 Résine Dent NF EN ISO 22112 2005	7 Céramo-métallique NF EN ISO 9893 2000	8 Céramo dentaire NF EN ISO 8872 1999	
Le patient reconnaît avoir eu la possibilité du choix de son traitement.					Total des honoraires : 700,00 €					
Date et signature du patient ou du (ou des) responsable(s) légal(s)					Signature du Chirurgien-dentiste :					

6. Détails des formules de calcul légales

Les différents montants et taux sont tous calculés par rapport à vos paramètres définis précédemment grâce à votre déclaration 2035 d'il y a deux ans et les tarifs inscrits dans vos actes prothétiques et vos laboratoires. Si les formules qui les utilisent sont relativement simples, il peut être nécessaire de comprendre les calculs ne serait-ce que pour expliquer au patient le sens des montants affichés.

- **Colonne « A », « Prix de vente du dispositif médical sur mesure »**

La formule est la suivante :

$$\frac{\text{Prix d'achat au fournisseur}}{1 - \text{Taux de charge de structure}}$$

- **Colonne « B1 », « Montant des prestations de soins »**

La formule est la suivante :

$$(\text{Honoraires de l'acte}) \times (1 - \text{Taux de charge de structure}) - \text{Prix d'achat du dispositif}$$

- **Colonne « B2 », « Charges de structure »**

La formule est la suivante :

$$(\text{Honoraires de l'acte}) - (\text{Montant des prestations de soins}) - (\text{Prix de vente du dispositif})$$

- **Colonne « C », « C=A+B1+B2 », « Montant des honoraires »**

$$A + B1 + B2$$

- **Colonne « D », « Base de remboursement Assurance Maladie Obligatoire »**

Il s'agit bien du tarif de convention de l'acte !

- **Colonne « E », « E=C-D », « Montant non remboursable par l'Assurance Maladie Obligatoire »**

$$C - D$$

Tous les calculs sont réalisés ligne par ligne. En aucun cas, ils ne sont effectués sur l'ensemble du devis.

! Attention !

Ce devis ne fonctionne actuellement pas sur les actes C.M.U. sans plafond.



sSerenity

sSerenity Informatique – 215 ancien chemin de Cassis, 13009 Marseille - Tel: 06-24-24-29-73 - contact@sserenity.com

TVA FR1648146868400032 - BNP PARIBAS 30004 01647 10018128 83 481 468 684 RCS Marseille – APE : 6202A

www.sserenity.com